

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5185

présenté par
M. Nogal, rapporteur thématique

ARTICLE 41

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« extrêmement consommateurs d'énergie ou très consommateurs d'énergie »

les mots :

« de la classe F ou de la classe G ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.